

ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

Année scolaire : 2026 – 2027

ESPACE ENTREPRISE :

NOM ou **RAISON SOCIALE** de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

CP, Ville :

Téléphone :

Mail :

CACHET :

SIGNATURE :

Domaine d'activité :

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** :

Fonction :

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

PERIODE DE STAGE : DU : Au :

Horaire sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.*

Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche.

Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans.

Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives.

Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;

- à l'élève de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.

ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	OUI	NON		OUI	NON
ACTIVITÉS COMMUNES AUX DEUX MÉTIERS			ACTIVITÉS SIMPLES* « COIFFURE »		
Accueil et identification des attentes, motivations et besoins de la clientèle			Mise en œuvre de techniques d'hygiène* et de soins* capillaires : shampoings* et soins*		
Conseil et vente de prestations, produits cosmétiques, capillaires, d'hygiène corporelle, de parfums, d'accessoires et de matériels.			Réalisation d'une coupe* personnalisée femme et homme : égalisations, coupes d'entretien.		
Suivi, développement et fidélisation de la clientèle.			Réalisation d'une modification personnalisée de la couleur : colorations* et/ou d'effets* de couleur.		
Préparation et remise en état des postes de travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en			Réalisation d'une mise en forme durable personnalisée par enroulage*.		
Accueil et installation du (de la) client (e) en respectant les règles de confort			Réalisation d'une mise en forme temporaire* personnalisée et d'un coiffage*.		
Réalisation d'un diagnostic simple en vue d'une prestation			ACTIVITÉS SIMPLES* ESTHÉTIQUE »		
Mise en œuvre d'une démarche écoresponsable de l'environnement (tri sélectif, économies d'eau,			Réalisation des techniques de soins esthétiques du visage* et du corps* :		
Entretien des matériels (outils, appareils), du linge, des équipements et de l'espace de travail.			Réalisation de maquillage* du visage « jour » et « flash ».		
Présentation et valorisation des produits, matériels, services dans un espace vente (linéaire, vitrine) ou			Réalisation de maquillage* classique des ongles.		
Exploitation des supports publicitaires pour promouvoir un produit ou une prestation.			Réalisation d'une épilation* du visage, des membres supérieurs et inférieurs.		
Participation éventuelle à l'aménagement des espaces techniques, d'accueil, de vente et de			Réalisation des techniques de soins* des ongles des mains et des pieds.		

ESPACE ELEVE :

NOM :

Prénom :

Classe : **Seconde famille métiers BEAUTE BIEN ETRE**

ESPACE PROFESSEUR :

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : ☐ OUI ☐ NON

NOM :

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Xavier POUILLAUDE : xavier.pouillaude@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr